

SALLE

Réglementation des compétitions en salle

Un certain nombre de compétitions organisées par la CSO ou la CRJ vont se dérouler dans les salles de Mondeville et/ou de Val de Reuil.

Il est demandé à chacun le plus grand respect des lieux et des personnes.

Des précautions d'utilisation doivent être obligatoirement appliquées par tous :

- L'accès aux aires de pratiques se fait avec des chaussures de sport propres et adaptées. Seules les pointes de 6mm sont admises sur l'équipement pour l'entraînement et les compétitions (règle 216 de l'IAAF).
- Il est interdit d'accéder dans les gradins ou vestiaires, avec les chaussures à pointe.
- Il est impératif d'utiliser les poubelles prévues à cet effet pour y jeter les détritrus.
- Les lieux doivent être laissés dans un parfait état de propreté.
- Il est interdit de manger et de boire sur la piste, seule l'eau est autorisée.
- Les spectateurs doivent rester dans les tribunes ou derrière les balustrades.

Aire de compétition : l'aire de compétition est par définition la surface où se déroule la compétition et est donc réservée à cet effet aux seuls athlètes et aux officiels.

Dispositions particulières à la salle de Val de Reuil

Localisation :

- Le sautoir de longueur N° 1 est celui près de la ligne d'arrivée du 60m.
- Le sautoir N° 2 est le plus proche de la ligne d'arrivée « Anneau ».
- Le sautoir N° 3 est celui près de la ligne de départ du 60 m.
- Le sautoir N° 4 se trouve dans la salle d'échauffement.

Zones " Coachs " : des zones réservées aux entraîneurs seront délimitées dans l'aire de compétition ou à proximité :

- Hauteur :
 - Courses en ligne droite, zone sur les couloirs 5 et 6 de la piste de 200m.
 - Courses sur l'anneau : à l'extérieur du couloir 6.
- Sautoir 1 ou 2 :
 - Courses en ligne droite : une zone « coach » sera aménagée au niveau de la ligne d'arrivée de l'anneau.
 - Courses sur l'anneau : la zone sera déplacée au niveau de la ligne d'arrivée du 60 m.
- Sautoir 3 : la zone « coach » sera aménagée derrière le sautoir à la perche.
- Perche : au niveau des couloirs 5 et 6 de l'anneau sauf en cas de courses sur l'anneau, à l'extérieur.
- Poids : au niveau des couloirs 5 et 6 de l'anneau sauf en cas de courses sur l'anneau, à l'extérieur.

Règlement des zones « coachs » :

- Les coachs sont autorisés à se rendre sur ces zones mais devront rester assis durant toute la durée du concours. Ils ne sont pas habilités à prendre les marques pour les athlètes.
- Ils doivent évacuer l'aire de compétition dès la fin du concours.
- En cas de manquements à ces règles de fonctionnement, les entraîneurs pourront être exclus par les juges arbitres.